

bpa actuel

4

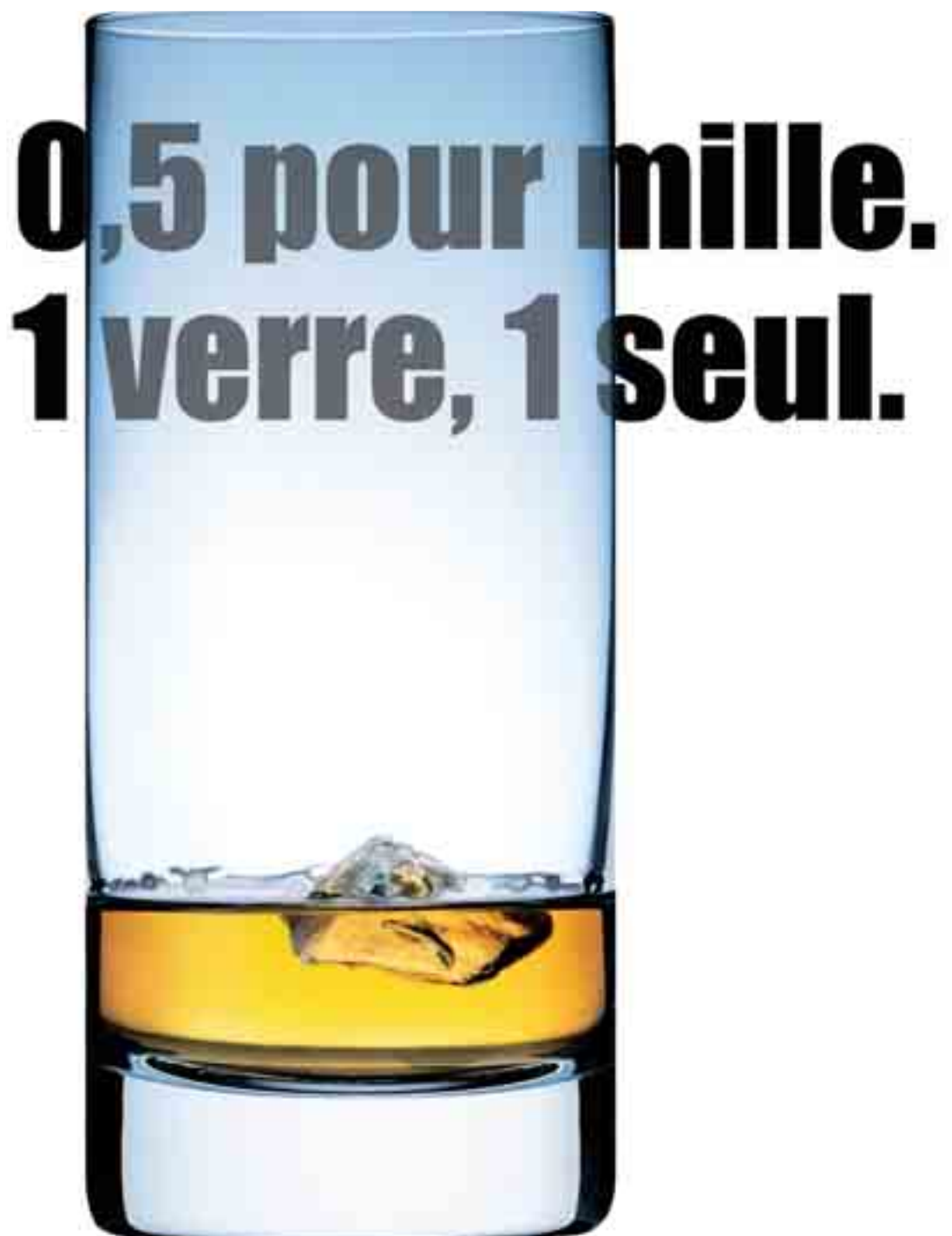
*Alcool:
Nouvelle limite de
0,5 pour mille dès 2005*

6

*Neige et aventure:
les raquettes font un
tabac*

13

*Peines plus sévères
contre les chauffards*



Un jalon important

L'abaissement à 0,5 pour mille du taux d'alcoolémie, limite admise en matière de circulation routière, répond à une exigence formulée depuis de longues années par le bpa. Cette nouvelle réglementation, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005, fera date dans l'histoire de la prévention des accidents en Suisse. Elle constituera une étape importante vers



le but, fixé par la Confédération sur la base de la «VISION ZÉRO», de réduire de moitié le nombre des accidents graves et mortels de la circulation. J'ai la conviction que l'introduction de ce nouveau seuil ainsi que le travail d'information et de sensibilisation qui l'accompagne induiront des changements de comportement et entraîneront une diminution des accidents dus à l'alcool. Une telle évolution est indispensable quand on considère le bilan annuel moyen de presque cent tués dans ce genre d'accidents de la route depuis 12 ans. En effet, 60 personnes environ

sont décédées chaque année dans un accident qu'elles avaient causé pour avoir conduit en état d'ivresse avéré, entraînant dans la mort, en moyenne, 16 passagers et 22 autres personnes.

L'abaissement du taux d'alcoolémie admis à 0,5 pour mille inaugurerait aussi la pratique des contrôles inopinés – sans indice d'ébriété – de l'air expiré. La surveillance en la matière va donc s'intensifier et devenir plus systématique, pour la protection de tous. Il faut recourir aux sanctions pour faire comprendre très clairement que la conduite d'un véhicule en état d'ivresse est une infraction tout sauf banale puisqu'elle met en danger des vies humaines.

L'intention que nous poursuivons par notre campagne n'est pas de prêcher, mais d'informer et de transmettre une devise claire: «un verre, un seul» – en précisant qu'un jeune conducteur fera bien de ne pas boire du tout.

Ce jalon important nous motive encore davantage à poursuivre en 2005 notre travail et à y engager toutes nos forces aux côtés des organisations partenaires et de nos multiplicateurs – avec votre soutien, chères lectrices et chers lecteurs de «bpa actuel». Dans cet esprit, nous vous souhaitons de belles fêtes reposantes et formons tous nos vœux pour la nouvelle année.

Brigitte Buhmann, Directrice du bpa

2 éditorial
sommaire

3 actuel
impresum

4 dossier
Alcool au volant:
La limite abaissée à 0,5 pour mille

6 sport
Neige et aventure:
les raquettes font un tabac

8 habitat et loisirs
«En quelques secondes, cela
flambait»

10 circulation routière
Le coup du lapin: de quoi boule-
verser une existence

La ceinture de sécurité, un poten-
tiel sécuritaire à exploiter

13 droit
Peines plus sévères contre les
chauffards

14 entreprises
2005: davantage d'information
et de cours

15 délégués à la sécurité
Bâtiments historiques (3):
l'Hôtel Victoria Jungfrau

16 vu pour vous
service

Illustration de la page de titre: affiche de la
campagne bpa/OFSP sur l'alcool au volant

La commune de Lyss récompensée

Photo: m.ad.



Lyss: commune favorable au trafic cycliste.

En 2004, le prix de la sécurité du bpa a été décerné à Lyss pour son concept vélo.

Ce travail, distingué parmi les projets de 26 concurrents, présente une conception de la mobilité douce que la commune de Lyss a élaborée pour créer des incitations propres à promouvoir le vélo et à réduire le volume du tra-

fic individuel motorisé. Les mesures décrites ont déjà été mises en œuvre pour une large part. En effet, la commune a développé et affiné le réseau des itinéraires cyclables existants. Se fondant sur une analyse précise, elle a aussi pris plusieurs mesures visant à augmenter la sécurité: nouveaux marquages,

tronçons servant à la présélection, amélioration de la visibilité et de l'éclairage. En outre, on a pensé au confort des cyclistes en aménageant des places de stationnement couvertes pour les cycles, en apposant de nouveaux panneaux de signalisation et en procédant au nettoyage des bandes cyclables. Le jury a jugé ce projet très convaincant, tant par la pertinence et la richesse des analyses, la qualité des documents annexes, que par le programme de mise en œuvre détaillé. Il a tenu à mettre en exergue le caractère exemplaire de la démarche suivie: les responsables du projet ont intégré au travail les résultats d'un questionnaire soumis à la population et ont fait appel aux associations et aux groupes de travail de la commune. En outre, ils ont fondé les mesures préconisées sur la statistique des accidents.

Sous le slogan «la sécurité a son prix», le bpa organise chaque année un concours ouvert aux communes. Ce prix de la sécurité est doté de 10 000 francs. Pour l'édition de l'an prochain, le délai de remise des projets est fixé au 30 juin 2005. Règlement et autres informations: www.bpa.ch (sous les rubriques «Events», «Prix de la sécurité»).

Rentrer chez soi avec Nez Rouge

Dès la mi-décembre, le renne au nez rouge va reprendre du service, et courir jusqu'à la mi-janvier. Comme chaque année, les nombreux bénévoles de l'Opération Nez Rouge répondent durant cette période aux personnes qui les appellent parce qu'elles ne se sentent pas

en état de conduire. La fatigue, l'alcool, la prise de médicaments ou de drogues sont autant de raisons de composer le numéro gratuit 0800 802 208 et de confier les clés de son véhicule à l'équipe qui viendra. Le service est gratuit, mais les dons des utilisateurs sont les bienvenus et sont intégralement versés à une institution de la région à but social et non lucratif. Cette année, l'opération a continué de s'étendre à d'autres régions: de nouveaux comités d'organisation se sont créés, élargissant encore le territoire où œuvrent déjà les amis du renne au nez rouge.

On accède à des informations en composant le numéro gratuit 0800 802 208 ainsi que sous www.nezrouge.ch; adresse e-mail: fondation-nez-rouge@bluewin.ch.



SSST: journée de formation et Assemblée générale

L'assemblée générale de la Société Suisse de Sécurité au Travail (SSST) aura lieu le 22 mars 2005 à l'Hôtel Arte à Olten. Elle sera précédée le matin de la traditionnelle journée de formation qui traitera les trois thèmes suivants:

- influence des aspects psychosociaux sur le risque d'accidents,
 - directive européenne concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives (ATEX 137),
 - «Sapros», le marché virtuel sur Internet des produits pour la sécurité et la santé de la Suva.
- La journée de formation se déroule en allemand, en français et en italien.

On trouve des informations et le formulaire d'inscription à l'adresse: www.ssst.ch.

impresum

bpa actuel 2004

Paraît en février, mai, août, octobre et décembre en français, allemand et italien. Abonnement annuel, édition papier: Fr. 20.– Edition Internet: www.bpaactuel.ch

Editeur:

Bureau suisse de prévention des accidents bpa
Laupenstrasse 11, 3008 Berne
Téléphone 031 390 22 22, Fax 031 390 22 30
info@bfu.ch, www.bpa.ch

Rédaction:

Atalantic Sàrl, Public Relations
by Ursula Marti, Zähringerstr. 33, 3012 Berne
Téléphone 031 305 55 66, fax 031 305 55 60
ursula.marti@atalantic.com

Traduction:

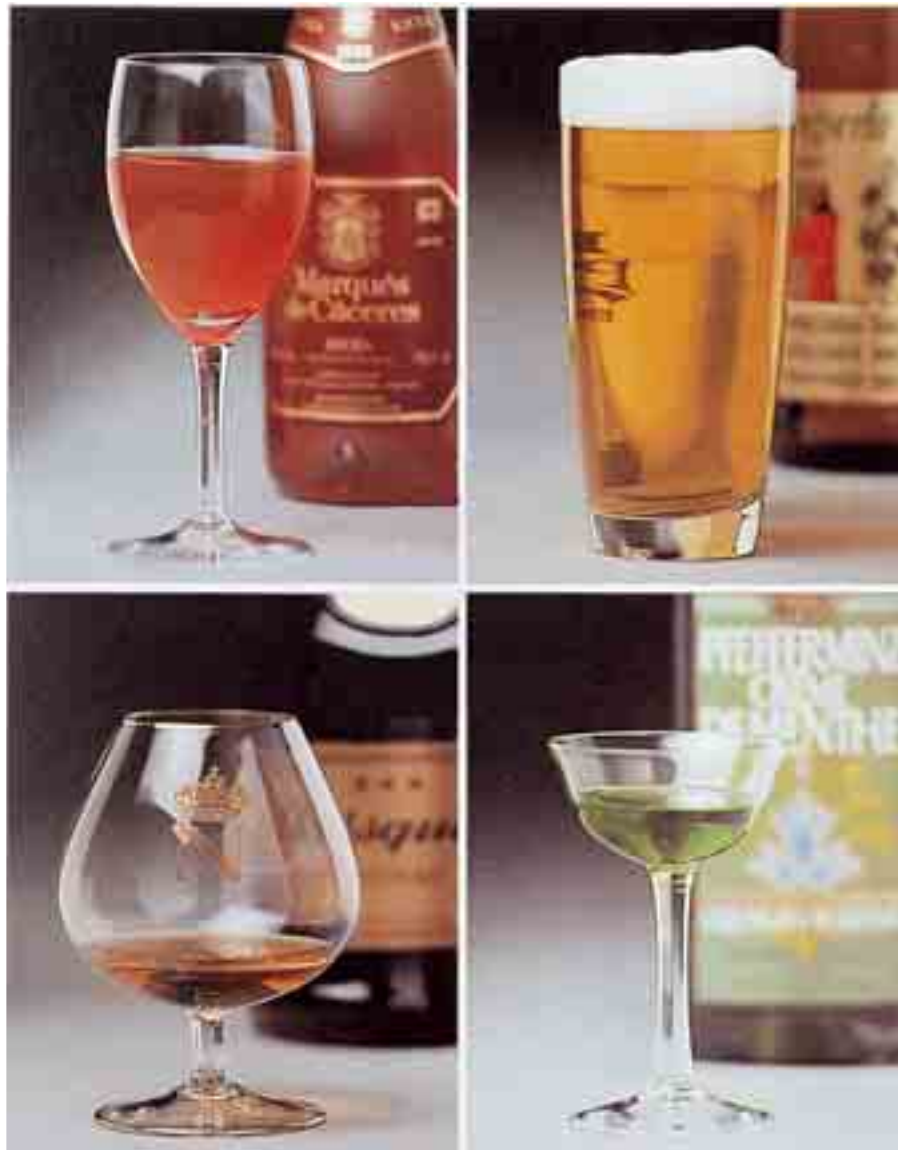
Pierre Alain Chopard

Images:

bpa (sauf autre indication)

Abonnements, layout, impression, expédition:

Imprimerie Schüler SA
10, rue du Jura, 2501 Bienne
Téléphone 032 329 27 27, Fax 032 329 27 37
bpaactuel@schueler-printing.ch
Changements d'adresse avec la mention «bpa actuel». Merci.



1 verre, 1 seul.

La limite abaissée à **0,5 pour mille**

Les nouvelles dispositions fixant à 0,5 pour mille le taux d'alcool admis entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2005. A la même date seront introduits les contrôles de l'air expiré sans indice d'ébriété. On salue cette étape importante dans l'histoire de la prévention des accidents.

Selon les statistiques, l'alcool est la cause de près de 20 pour cent des accidents mortels survenant sur les routes suisses. La proportion réelle doit être plus élevée, étant donné que l'alcoolémie des victimes d'accidents n'est pas mesurée systématiquement. Les

estimations du bpa admettent que l'alcool joue un rôle dans 30 pour cent des accidents graves – et que cette part s'élève à 50 pour cent durant les week-ends. Il existe en outre une corrélation entre la gravité d'un accident et la quantité d'alcool absorbée: plus

l'accident est grave, plus grande est la probabilité qu'un des conducteurs impliqués ait été en état d'ébriété. D'autre part, la durée d'hospitalisation de l'accidenté augmente en proportion de l'alcoolémie constatée.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Les données du problème sont maintenant enfin prises en compte par deux modifications législatives importantes. A partir de 2005, le taux d'alcoolémie admis pour les conducteurs de véhicule est fixé à 0,5 pour mille, au lieu de 0,8 comme jusqu'ici. En outre, la police est désormais habilitée à procéder à des contrôles de l'air expiré en l'absence d'indices extérieurs d'ébriété. Les opérations de police dans ce domaine s'intensifieront donc à l'avenir.

Sanctions différenciées

Les sanctions prévues sont différenciées selon la concentration d'alcool constatée: conduire en présentant un taux d'alcool compris entre 0,50 et 0,79 pour mille est passible des arrêts ou de l'amende, ou du prononcé de mesures administratives (avertissement ou retrait du permis de conduire pour une durée d'au moins un mois). Pour un taux d'alcoolémie avéré de 0,8 pour mille et au-dessus, le conducteur fautif est puni de l'amende et/ou de l'emprisonnement ainsi que d'un retrait du permis de conduire d'une durée de trois mois au minimum. En outre, le comportement des récidivistes sera sanctionné plus sévèrement: lorsqu'un conducteur commet trois infractions graves ou quatre infractions de gravité moyenne en l'espace de 10 ans, le permis de conduire lui sera retiré pour une durée indéterminée (mais au minimum pour deux ans). En adoptant ce nouveau seuil, la Suisse est loin de faire cavalier seul, puisque la limite de 0,5 pour mille est en vigueur en Allemagne, en France, en Autriche et dans tous les pays scandinaves pour ne citer que ceux-là (la Suède, elle, applique même le 0,2 pour mille). De nombreux travaux ont démontré que l'abaissement du taux d'alcool de 0,8 à 0,5 pour mille s'accompagne d'une diminution du nombre d'accidents dus à l'alcool.

Un verre, un seul!

Avec ce changement, nombre de conducteurs vont se demander ce qu'ils peuvent se permettre de boire sans risquer de dépasser la limite. Il est possible de dégager une règle simple en dépit du fait qu'une certaine quantité d'alcool a des effets qui peuvent varier d'une personne à l'autre et que le poids, le sexe, jouent aussi un rôle. On répondra donc clairement: «Un verre, un seul!» Si l'on se contente d'une chope de bière ou d'un verre de vin (ou encore d'une portion standard de 2 cl d'alcool fort), on peut être certain de rester en deçà du 0,5

L'apport de la nouvelle limite

Il y a longtemps que le bpa appelait de ses vœux un taux limite de 0,5 pour mille d'alcoolémie. Le psychologue de la circulation Stefan Siegrist explique les raisons d'une telle exigence et parle du bénéfice qu'on est en droit d'attendre de la nouvelle réglementation.

Pourquoi a-t-on opté pour une limite légale de 0,5 pour mille?

Stefan Siegrist: C'est un travail de Borkenstein, publié en 1964 aux Etats-Unis, qui a ouvert la voie; il ressort de cette étude consacrée aux relations entre le taux d'alcool et le risque d'accidents que la probabilité qu'un conducteur cause un accident augmente considérablement à partir de 0,5 pour mille.

Avec l'abaissement du taux de 0,8 à 0,5 pour mille, combien d'accidents évitera-t-on?

A lui seul, ce nouveau seuil ne va pas empêcher d'accident. Un effet préventif résultera tout à la fois de l'abaissement du taux, du travail d'information et de persuasion et de l'intensification des contrôles. C'est pourquoi nous avons toujours demandé que la police soit autorisée à procéder à des contrôles même en l'absence d'indices d'ébriété. Les lois se doivent d'être respectées; or, il se trouve que la densité des contrôles en la matière est particulièrement basse en Suisse en comparaison internationale. Nous saluons donc l'introduction conjointe des deux mesures au 1^{er} janvier 2005. Si la mise en œuvre du train de mesures se passe bien, on peut estimer qu'on parviendra à réduire annuellement d'environ 50 unités le nombre des tués et de 300 celui des blessés graves.

S'agissant des personnes circulant avec des taux d'alcool supérieurs à la limite admise, qui font courir un risque plus considérable que les conducteurs ayant un taux de 0,6 ou 0,7 pour mille, peut-on escompter que la nouvelle réglementation influence leur comportement?

Oui, si nous nous référons aux expériences faites ailleurs. Les pays qui ont introduit la limite de 0,5 pour mille ont enregistré une diminution des cas de conduite avec une d'alcoolémie élevée. Cependant, il demeurera nécessaire de prendre des mesures complémentaires à l'égard des forts buveurs et surtout des conducteurs de véhicules dépendants de l'alcool.

En somme, il faudrait se dire que la conduite en état d'ébriété constitue un délit loin d'être mineur car la société ne l'accepte plus. Le nouveau taux limite peut-il aider à cette évolution?

J'ai le sentiment que les mentalités sont depuis longtemps en train d'évoluer dans le sens que vous décrivez et que l'abaissement du taux d'alcool renforcera cette tendance. Par contre, nous n'en sommes pas encore là sur la question des excès de vitesse; dans ce domaine, beaucoup d'automobilistes ne sont pas encore prêts à prendre leurs responsabilités, comme la discussion sur les chauffards permet de le constater.

pour mille. Le temps qui passe a un effet sur l'alcoolémie, qui diminue de 0,1 pour mille par heure.

Une table de calcul, appelée «Alcoston» (cf. encadré), permet de déterminer avec plus de précision, en fonction du poids, la dose d'alcool que l'on peut absorber sans dépasser la limite.

Le bpa déconseille pour le moment de recourir à des appareils d'autocontrôle qui, pour la plupart, ne répondent pas aux critères de qualité requis et n'ont pas d'effet préventif. Leur utilisation peut en outre inciter à boire un peu plus pour «flirter» avec la limite admise.

La meilleure méthode en la matière est encore et toujours de séparer strictement alcool et conduite. On peut recommander un tel principe tout spécialement aux conducteurs et conductrices de moins de 25 ans, dans la mesure où un taux d'alcool de 0,3 pour mille peut déjà affecter leur capacité de conduire, vu leur jeune âge et leur expérience encore limitée de la circulation.

Ursula Marti



Autres informations

Sous <http://www.astra.admin.ch/html/de/news/promille.php/index.php>, on accède à toutes les modifications des textes légaux relatives aux taux d'alcoolémie entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2005, ainsi qu'à d'autres nouvelles dispositions de la législation routière.

La campagne

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le bpa ont mis sur pied une campagne d'information, qui se déroulera du 23 novembre 2004 à fin janvier 2005; des affiches, des spots TV et des annonces radiodiffusées attireront l'attention sur la nouvelle limite des 0,5 pour mille et sur la règle «Un verre, un seul!» On peut se renseigner à l'adresse www.un-cest-ok.ch.

Le dépliant du bpa lb 9023 intitulé **0,5 pour mille. 1 verre, 1 seul** peut être commandé <http://shop.bfu.ch> ou par la réponse fax.

Un outil qui permet à chacun de calculer «sa» quantité d'alcool, peut être commandé à l'OFSP sous www.alles-im-griff.ch.

Neige et aventure: les raquettes font un tabac

La randonnée en raquettes gagne en popularité. Rien d'étonnant, car cette activité est associée à la bonne forme hivernale, à l'aventure et à la neige, à la détente dans la nature et ... à la santé par-dessus le marché.

Dans la vallée, tout est gris sous le brouillard, et l'ambiance est morose. Vous aspirez à retrouver la neige poudreuse scintillant dans le soleil? Vous rêvez de paysages feutrés de blanc, loin de la foule des pistes et des restaurants d'altitude? Alors la randonnée en raquettes est faite pour vous. En quelques années, cette activité a gagné en popularité au point de figurer dans l'offre touristique des stations – excursions guidées et itinéraires balisés – et d'amener les commerçants spécialisés à adapter leurs stocks en conséquence: en effet, on peut acheter ou louer des raquettes dans nombre de magasins de sport. Grâce aux raquettes, des régions jusque-là interdites en hiver au non skieur lui sont accessibles. Ainsi chaussé, le promeneur n'enfoncé presque pas dans la haute neige et n'a pas besoin de rechercher des chemins damés. Il va souvent se trouver dans l'habitat d'animaux sauvages et dans des zones d'avalanches. Il s'agira donc pour lui de savoir se comporter en respectant la nature et les règles de sécurité.

Conditions et préparatifs

La randonnée en raquettes peut être pratiquée tranquillement et sans hâte, mais aussi plus sportivement et dans un esprit d'aventure. L'activité est saine, développe l'endurance et les forces, elle entretient la mobilité tout en ménageant les articulations et ne présente qu'un risque limité d'accidents et de blessures. Elle est donc pratiquement à la portée de chaque personne au bénéfice d'une condition physique acceptable. Il conviendra cependant, faut-il le préciser, d'adapter la longueur et la difficulté du parcours à vos capacités physiques. Les débutants commenceront par de courtes promenades en terrain presque plat: la simple marche en haute neige suffit déjà à faire transpirer. Quant à la descente, elle dure tout autant que la montée et présente souvent plus de difficultés. N'oubliez pas de vous renseigner sur les dernières prévisions météorologiques et sur l'état du terrain pour l'itinéraire prévu. Et ... la règle d'or: ne partez jamais seul(e)!

En hiver, il est plus difficile de s'orienter: la neige dissimule les marquages, les chemins

ne sont pas reconnaissables, et souvent aucune trace ne les laisse deviner. Avec le brouillard, la situation peut devenir délicate. Si vous optez pour des randonnées non guidées, il faudrait maîtriser la lecture de la carte (1:25 000) et le maniement de la boussole.

Avalanches

Les randonnées en raquettes, à la différence des excursions estivales, vous exposent au risque d'avalanches. Contrairement à l'opinion répandue, les avalanches peuvent aussi arriver jusque dans les forêts de la vallée et prendre naissance dans les zones sylvicoles peu denses.

En l'absence de connaissances spécifiques, on fera bien de se joindre à un groupe dirigé par des spécialistes (guides de montagne ou moniteur de raquettes) ou d'opter pour des itinéraires balisés à l'abri des avalanches (cf. encadré).

Autres informations

- Dépliant du CAS intitulé **Courses hivernales en accord avec la nature**, www.sac-cas.ch
- Dépliant du bpa Ib 9524 intitulé **Avalanches. Danger de mort!**
- Dépliant du bpa Ib 0303 **Randonnées en montagne**.

Les deux publications du bpa peuvent être commandées à l'adresse <http://shop.bfu.ch> ou par la réponse fax.

Protection de la nature

En haute montagne, la faune sauvage s'est adaptée aux rudes conditions hivernales: les animaux réduisent leurs activités le plus possible afin d'économiser de l'énergie. A l'approche de l'homme, ils paniquent et prennent la fuite, et leur course leur coûte beaucoup d'énergie. S'ils sont dérangés trop souvent, ils peuvent s'affaiblir au point de mourir de faim. On veillera donc à observer les règles suivantes:

- rester sur les chemins tracés lorsqu'on se trouve en forêt, éviter à tout prix de courir en tous sens et de traverser les zones de reboisement et les jeunes peuplements forestiers;
- respecter les zones de repos et les domaines de protection réservés à la faune sauvage;
- éviter les routes du gibier dans la mesure du possible, contourner les aires d'affouagement, rester silencieux, n'observer la faune sauvage qu'à distance.

Equipement

Les raquettes traditionnelles étaient confectionnées à partir d'un cadre fait d'abord de branches, puis de bois courbé à la vapeur, et munies d'un treillis de lanières de peau ou de boyaux d'animaux; les raquettes se sont diversifiées et sont aujourd'hui des produits de haute technologie. Les fabricants en offrent de toutes sortes, adaptées aux intentions de

l'utilisateur, à ses capacités sportives et à son poids. La location fait beaucoup d'adeptes parmi les connaisseurs, qui peuvent ainsi essayer un autre modèle à chaque fois.

- Les raquettes doivent être à la fois légères et aussi stables que possible, et vous choisirez la grandeur en fonction de votre poids.
- Les modèles à plus grande portance sont adaptés aux randonnées en terrain plat ou peu pentu et à la neige poudreuse, tandis que les raquettes plus petites, dites alpines, conviennent aux terrains accidentés et aux conditions de neige changeantes.
- La fixation doit garantir une bonne mobilité de la cheville; les raquettes à choisir pour les pentes plus raides et la neige tassée doivent être munies de crampons en acier.

Vous opterez pour des chaussures montantes robustes en cuir hydrofuge, à semelles bien profilées, et n'oubliez pas que le port de guêtres vous préserve des intrusions de la neige. Vous porterez des vêtements d'hiver comme il se doit: sous-vêtements absorbants, pull-over ou gilet polaire, veste et pantalon long de montagne. Vous ne partirez pas sans bonnet et sans gants et prendrez dans votre petit sac à dos nourriture et boisson chaude, crème solaire, trousse de premiers soins avec couverture de secours. Quant aux bâtons qui pourront vous soutenir à chaque pas, choisissez-les de hauteur réglable et munis de rondelles de grand diamètre.

Progression

Une fois chaussé(e) de vos raquettes, vous vous élançerez, ferez quelques pas hésitants, puis remarquerez que la marche est un jeu d'enfant. L'habitude de l'allure un peu plus lente est vite prise et la descente dans les traces ne pose pas de problème non plus si la pente est douce. Par contre, traverser un versant plus accidenté demande plus d'efforts et vos chevilles seront mises à contribution! Le plus difficile est de descendre des pentes plus raides, en particulier sur neige mouillée ou cartonnée!

Allons, attendons les premiers flocons et souhaitons-nous bien du plaisir!

Monique Walter

Globaltrail

Le site Globaltrail propose divers itinéraires sur territoire suisse pour les randonnées en raquettes. Balisés par plusieurs entreprises et protégés des avalanches, ces parcours présentent divers degrés de difficulté que distinguent les couleurs: ceux qui sont notés en bleu sont faciles, bien adaptés aux débutants et ne requièrent aucune connaissance préalable. Le site Internet (en allemand) de globaltrail (www.globaltrail.net) présente tous les itinéraires les organisateurs, les cartes et d'autres informations utiles.



Les têtes intelligentes... l'hiver aussi

Chaque année, quelque 68 000 personnes résidant en Suisse sont victimes d'accidents de ski ou de snowboard. Dans plus de 10 pour cent des cas, c'est la tête qui est blessée, souvent grièvement. Beaucoup d'adeptes de ces sports estiment qu'ils peuvent se passer de casque parce qu'ils sont prudents, ce qui est un raisonnement trompeur. D'autres motifs invoqués par ceux qui ne portent pas de casque sont une sensation de gêne et une liberté de mouvement limitée.

Afin de combattre ces préjugés et de démontrer que le port du casque peut être agréable et pratique, le bpa a décidé, dans le cadre de sa campagne «**Enjoy sport – protect yourself**», de permettre aux sportifs de tester le port du casque sur les pistes mêmes: des stands offriront gratuitement le matériel de protection aux skieurs et aux snowboarders pour un prêt de deux heures.

Des informations à ce sujet ou sur la campagne sont accessibles à l'adresse www.enjoysport.ch.

Sports de neige – mais bien sûr(s)!

Bien équipé, vous courez moins de risques! Avant de commencer la saison du ski, contrôlez votre matériel (tout spécialement les arêtes et le revêtement). Demandez conseil à un spécialiste avant d'acheter de nouveaux éléments. Procurez-vous un casque adéquat ainsi que des gants avec protections spéciales pour les poignets si vous pratiquez le snowboard.

C'est le réglage qui compte. Soyez-en conscient, vous aussi! Le moment est venu de faire réviser vos fixations de ski par du personnel qualifié; faites-les contrôler sur un appareil de réglage. Demandez une pièce justificative avec les valeurs techniques, contrôlez les données personnelles et veillez à la présence de la vignette du bpa.



«En quelques secondes, cela flambait»

Photo: Ringier



De la chance dans son malheur: on ne peut pas toujours sortir le sapin qui brûle!

«Hier dimanche, peu avant 20 heures 30, une mère de famille et ses deux enfants ont voulu allumer une dernière fois les bougies de l'arbre de Noël. Le sapin desséché s'est mis à flamber en quelques secondes. La locataire a essayé d'éteindre elle-même le feu à l'aide d'une serpillière, mais elle n'y est pas parvenue, tant l'incendie était intense. Elle a alors appelé les pompiers et, avec ses enfants, a quitté l'appartement.»

On lit et on entend souvent de tels communiqués durant la période de Noël, et malheureusement ces incendies d'appartement ne sont pas toujours anodins. Il arrive que l'on déplore de graves brûlures et des décès: c'est là, chaque année, le triste bilan des jours de fête. Les incendies causés par des imprudences dans le maniement des bougies entraînent des dommages matériels s'élevant annuellement à 25 millions de

francs, sans compter la perte inestimable de valeurs immatérielles.

Branches de sapin desséchées

«Les dangers émanant des sapins de Noël et des couronnes de l'Avent sont sous-estimés», explique Kurt Steck, expert en protection incendie du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. «Un sapin de Noël ou une couronne de l'Avent qui prennent feu s'embrasent en quelques secondes.» La raison en est simple: ils dessèchent très rapidement dans les appartements. Les couronnes de l'Avent, tressées en novembre ou même plus tôt, passent tout le mois de décembre dans des pièces chauffées. Les bougies se consomment un peu plus chaque soir et leur flamme est chaque fois

Chaque année, plus de mille incendies d'appartement se produisent en Suisse entre Noël et Nouvel An. Les personnes concernées en sont souvent traumatisées. Quels sont les risques? Quelles mesures peut-on prendre?

plus proche des branches desséchées. Il en va de même des sapins de Noël: en Suisse, on les coupe à la fin de l'automne, mais ceux qui viennent du Nord ont été abattus en août déjà. Après un long séjour dans un appartement, ils sont complètement secs. C'est pourquoi Kurt Steck conseille d'attendre le 24 décembre pour transporter le sapin dans l'appartement, et de le conserver au

Autres informations

- Le dépliant du bpa **Ib 9605 Tout feu, tout flamme** peut être commandé à l'adresse <http://shop.bfu.ch> ou par la réponse fax.
- Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi): www.bfb-cipi.ch, téléphone 031 320 22 20

frais à l'extérieur dans un récipient rempli d'eau jusqu'à cette date. Dès que les aiguilles tombent et sont sèches, il ne faudrait plus allumer de bougies sur l'arbre ou à proximité du sapin, et s'en abstenir après le 31 décembre au plus tard dans tous les cas.

Enfants sous le choc

Chaque année aussi, des enfants se brûlent pendant la période des fêtes. Souvent l'accident est le résultat d'une inadvertance: ils jouent à proximité de bougies allumées, ignorant le danger ou l'oubliant dans leur jeu. Dans une telle situation, il ne faudrait jamais laisser les enfants sans surveillance même pas pour un bref moment. Fascinés par le feu, les garçons et les fillettes aiment à imiter les adultes: on devrait conserver les allumettes et les briquets hors de leur portée. Un sapin de Noël en feu est un événement traumatique et les victimes peuvent en souffrir pendant des années, spécialement les enfants. Le choc est encore plus violent en cas d'incendie de type explosif: en se desséchant, le sapin s'enveloppe d'un gaz contenant de la résine que nous percevons

comme odeur typique de Noël. Lorsque le feu se déclare, la chaleur fait s'embraser d'un seul coup cette enveloppe de gaz et l'incendie s'étend immédiatement au sapin tout entier.

Kurt Steck rappelle qu'on peut faire beaucoup pour éviter les incendies. «Prenez conscience, vous-même et vos proches, des dangers liés au sapin de Noël. Prenez donc le temps de parler du comportement à adopter en cas d'incendie.» Chacun, adulte ou enfant, devrait connaître le numéro de téléphone 118 des sapeurs-pompiers. Comme pour tous les incendies, l'ordre de priorité est le suivant: «alarmer, sauver, éteindre». Mieux vaut alerter les sapeurs-pompiers trop tôt que trop tard. Tout le monde dans la maison doit immédiatement être mis au courant, afin de pouvoir se mettre en sécurité.

Ursula Marti

10 bons conseils pour la période de l'Avent et de Noël

Afin d'éviter les interventions des sapeurs-pompiers, le Cipi et le bpa donnent les recommandations suivantes:

1. Ne jamais laisser les enfants sans surveillance à proximité de bougies allumées.
2. Placer le sapin dans un récipient rempli d'eau et le conserver au frais, à l'extérieur, les jours précédant la fête.
3. Le moment venu, transporter le sapin à l'intérieur et le monter dans un support stable rempli d'eau.
4. Placer les bougies des couronnes de l'Avent, des arrangements et des sapins de Noël dans des bougeoirs incombustibles.
5. Eviter de placer des bougies sous une branche ou à proximité du matériel de décoration.
6. Remplacer à temps les bougies presque consumées sur les couronnes de l'Avent.
7. Placer le sapin à une distance d'au moins 30 centimètres de matières facilement combustibles telles que rideaux, meubles rembourrés ou appareils de télévision.
8. Tenir à disposition un seau d'eau avec une balayette à proximité du sapin. En cas d'odeur de brûlé ou de fumée, on peut tout de suite asperger d'eau l'endroit critique.
9. S'abstenir d'allumer les bougies du sapin de Noël après le 31 décembre.
10. Connaître la consigne à suivre en cas d'incendie: «alarmer, sauver, éteindre», ainsi que le numéro des sapeurs-pompiers pour toute la Suisse, soit le 118.

Détecteurs de fumée



Les nombreux appareils électroniques dont nous sommes entourés dans nos ménages ont accru le risque d'incendie. Le bpa recommande d'installer des détecteurs de fumée pour que les débuts d'incendie, surtout pendant la nuit, soient aussitôt signalés. Il a décerné récemment son label de sécurité à deux nouveaux produits, **FlammEx** et **Swissfire**, qui fonctionnent l'un et l'autre selon le principe photo-optique. En cas de fumée, ils émettent un sifflement strident. Ces détecteurs peuvent être raccordés à d'autres appareils ou équipés de dispositifs sans fil. On peut acheter FlammEx dans les commerces d'articles de protection incendie et d'appareils électriques, et commander Swissfire auprès de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (téléphone : 031 958 81 18). Chacun des deux produits est vendu au prix de 60 francs environ.

Pâte combustible sûre



Il n'est pas rare qu'en flambant un dessert, en préparant la fondue ou en utilisant des WOKS ou d'autres sortes de réchauds, on soit victime d'un accident occasionnant des brûlures ou des échaudages. C'est surtout le moment où l'on ajoute du liquide ou de la pâte combustible qui est le plus critique. Voici donc le brûleur à pâte combustible à jeter de **Powerflame**, qui exclut pratiquement tous les risques d'accident. Quand le gobelet est utilisé, on le jette et on le remplace par un nouveau. Il n'est pas possible que la pâte prenne feu par autoallumage ou qu'elle sorte du récipient.

On trouve ce produit **Powerflame** dans le commerce au prix de 4 francs 90.

Ecoman TV: l'interrupteur futé

Les appareils dont la veilleuse demeure allumée sont toujours sous tension et peuvent chauffer considérablement, atteignant des températures de l'ordre de 300 degrés C. L'Ecoman TV est une solution intéressante: ce petit interrupteur, qui se branche entre le réseau et le récepteur TV, protège contre les surtensions du réseau (par exemple en cas d'orage) et diminue sensiblement le risque d'incendie des téléviseurs. En outre, il contribue à l'économie de courant électrique, puisqu'il déconnecte le téléviseur quand il est mis sur le mode veille. La télécommande peut être utilisée sans restriction.

Ce produit Ecoman peut être commandé auprès de l'Assurance immobilière Berne (AIB), à l'adresse www.gvb.ch (Shop) ou par téléphone au numéro 031 925 11 11.

Le coup du lapin: de quoi bouleverser une e

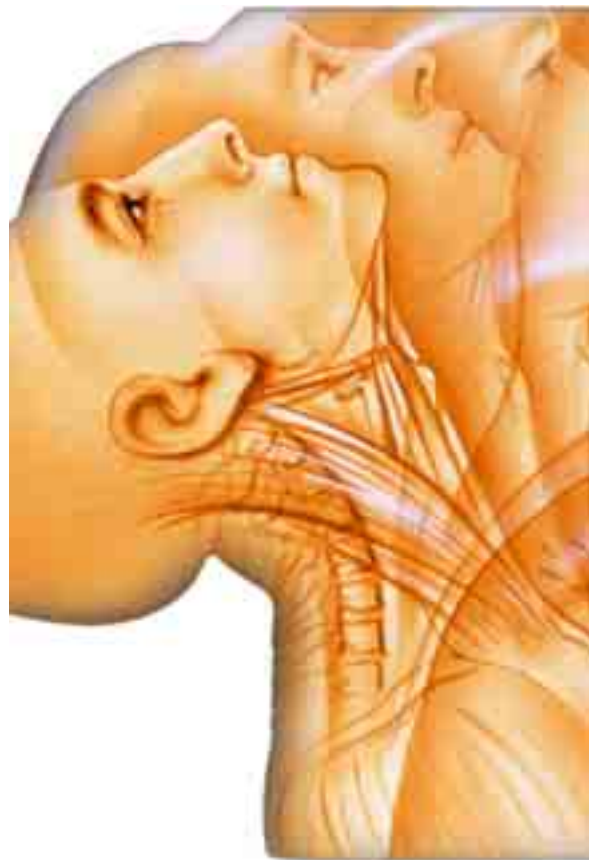
Communément appelé «coup du lapin», le traumatisme cérébral dû à un choc violent – accélération ou décélération – touche plus de 5000 personnes chaque année en Suisse. Dans certains cas, il entraîne des troubles de longue durée.

Sur la route, une collision, même à vitesse réduite, ou un freinage brusque, peuvent être à l'origine d'un coup du lapin aux séquelles variables. Le mécanisme de l'accident est toujours le même: lors d'un choc, la tête est violemment projetée vers l'arrière, puis vers l'avant, la musculature du cou n'ayant pas le temps de contenir le mouvement. Il en résulte un étirement de la colonne cervicale qui entraîne des lésions. Selon les cas, ce sont les os, les ligaments, le cerveau ou la moelle épinière par exemple qui sont touchés. Et si les symptômes d'un éventuel traumatisme n'apparaissent pas immédiatement après l'accident, ils peuvent se manifester après quelques heures ou quelques jours. S'ensuivent alors divers troubles tels que la perte de mémoire, la perte du sommeil ou la difficulté à se concentrer. En bref, une diminution évidente des capacités dont les conséquences les plus graves peuvent conduire à un arrêt de travail forcé ou à des sautes d'humeur et des changements de la personnalité. Fort heureusement, dans la plupart des cas, les troubles s'estompent pour disparaître totalement après quelques semaines. Mais pour 20 pour cent des victimes, ils persistent, parfois une vie durant.

Une association vient en aide aux victimes

Les lésions physiques dues à un coup du lapin, de même que leurs conséquences –

parfois différées – sur la santé morale et intellectuelle de l'individu ne sont pas forcément visibles. Pour bénéficier des indemnités de l'assurance-accidents, preuve doit être faite non seulement de la relation entre l'accident et les troubles, mais aussi du fait que le type d'accident survenu est bien propre à entraîner les troubles subis. Dans le jargon juridique, on parle de «causalité naturelle» et de «causalité adéquate». Les cas ne sont pas rares, comme l'explique Maude Rivière, chargée des relations presse auprès du groupe Winterthur: «On enregistre annuellement entre 2000 et 2500 cas. Pour notre secteur RC véhicules à moteur, cela représente des dépenses de l'ordre de 100 millions de francs par année. Entre 1996 et 2003, le nombre de cas déclarés a constamment augmenté, si bien que les indemnités versées aux victimes de traumatismes cervicaux ont quasiment doublé.» Lorsque les démarches auprès de l'assurance-accidents ne portent pas leurs fruits, l'assurance de responsabilité civile de la personne responsable, l'assurance-invalidité ou encore la caisse de pension de l'employeur peuvent fournir des prestations, mais encore faut-il penser à les solliciter. Pour aider les victimes à faire valoir leurs droits, l'Association Coup du lapin a vu le jour il y a une dizaine d'années en Suisse alémanique; elle prodigue aide et conseils aux personnes dont l'état de santé ne s'améliore pas spontanément. Depuis trois ans, elle est également présente en Suisse romande, à Delémont. A en croire



Me Pierre Seidler, avocat-conseil de l'antenne romande de l'association, «les personnes lésées ne se déclarent malheureusement pas toujours. Pourtant, que ce soit par le biais de notre association, de leur assurance de protection juridique, des centres d'aide aux victimes LAVI ou, plus simple-

L'Association Coup du lapin

L'Association Coup du lapin défend les droits des victimes et de leurs proches. Elle informe et conseille sur toute question d'ordre médical, social ou juridique.

Contact: Association Coup du lapin, case postale 519, 2800 Delémont, tél. 032 423 80 92, info@schleudertraumaverband.ch, www.schleudertraumaverband.ch (en allemand).

existence



ment, de leur médecin, elles auraient moyen de solliciter une assistance, ne serait-ce que pour être mieux informées de ce qui leur est arrivé et des risques encourus».

Eviter les désaccords

Lorsqu'il s'agit de déterminer les causes de lésions cérébrales, assureurs et victimes ne sont pas toujours d'accord. Certains cas font l'objet de controverses durables. A ce sujet, Maude Rivière relève l'importance cruciale du diagnostic posé suite à l'accident : «Si les dommages peuvent être constatés médicalement immédiatement et en toute objectivité, il n'y a pas de problème. Par contre, lorsque les symptômes se manifestent plus tard ou de manière irrégulière,

le traitement médical prescrit, de même que l'assistance sociale qui en découle, peuvent ne pas être adéquats. Nous avons différents instruments à disposition pour diminuer le risque, comme l'expertise médicale ou la reconstitution de l'accident. Sous la houlette de l'Association Suisse d'Assurances, un questionnaire spécifique au coup du lapin a été développé afin d'aider les médecins dans leur diagnostic; la Winterthur participe activement à sa diffusion dans les cabinets médicaux. En outre, nous sommes représentés au sein d'Activita, une société fondée avec trois autres grands assureurs et des avocats représentant des victimes de coups du lapin, dont la vocation est d'aider les personnes accidentées à se réadapter dans les meilleurs délais.»

Quelques trucs pour prévenir l'accident

Encore trop souvent méconnues des automobilistes, quelques règles de comportement simples permettent d'éviter que le coup du lapin ne devienne une fatalité:

- Dans la voiture, les sièges doivent être à la verticale et tous les appuie-têtes réglés à la bonne hauteur, sur la même ligne que le sommet du crâne.
- La distance entre l'arrière de la tête et l'appuie-tête doit être réduite au maximum; pour plus de sécurité, la tête doit constamment reposer sur l'appuie-tête.
- La distance avec le véhicule qui précède doit être suffisamment grande. Si l'on roule en colonne, un coup d'œil rapide et régulier dans le rétroviseur permet, si ce n'est d'éviter une collision par l'arrière, au moins d'anticiper le choc.
- Lorsqu'un choc paraît inévitable, se coller contre le siège et l'appuie-tête en regardant droit devant soi permet de limiter les dégâts, pour le conducteur comme pour les passagers.

Si le coup du lapin ne peut être évité, la victime doit être attentive à l'apparition d'éventuelles douleurs à la nuque et raideurs du cou qui se manifestent après quelques heures. Une consultation médicale approfondie s'impose alors, accompagnée d'une description précise des circonstances de l'accident au médecin. La victime peut demander des copies des rapports médicaux pour sa documentation personnelle.

Magali Dubois

Une aide contre «l'angle mort»

On voit les miroirs «Trixi» toujours plus fréquemment aux carrefours équipés de signaux lumineux: ils rendent de précieux services, puisqu'ils élargissent le champ de vision des conducteurs, leur permettant de voir aussi les cyclistes qui s'avancent sur la droite du camion. Les dangers du fameux «angle mort» sont ainsi conjurés. Le bpa recommande d'installer ces miroirs aux intersections sensibles.

Techniquement comparable au miroir «Trixi», le miroir «Towispick» est monté sur le véhicule lui-même. Il représente une aide technique supplémentaire très efficace lorsque le poids lourd bifurque à droite et permet d'éviter des accidents. Il n'est pas obligatoire en Suisse pour l'instant, mais il conviendrait que chaque véhicule utilitaire en soit équipé. En Allemagne, ce miroir sera prescrit sur les nouveaux poids lourds, conformément aux directives européennes.

En outre, il y a lieu de sensibiliser les écoliers sur les dangers de «l'angle mort» et de prévoir une formation spécifique des chauffeurs de poids lourds.



Towispick

Malvoyant – qu'en est-il de la sécurité?

La «Journée de la canne blanche» qui a eu lieu le 15 octobre a permis aux personnes aveugles et malvoyantes d'informer le public sur les difficultés auxquelles elles sont confrontées au milieu du trafic et dans l'espace public et sur l'aide qu'elles attendent des bien-voyants que nous sommes.

Celui qui se déplace avec une canne blanche à la main ou avec un chien-guide rencontre sans cesse des difficultés inattendues: tout s'agite autour de lui, la circulation est intense, l'environnement change constamment. Les piétons handicapés de la vue sont mis en danger lorsqu'ils ne sont pas informés, lorsque les autres usagers de la route ne sont pas prudents ou qu'on effectue des travaux sans prendre garde à eux. Toute modification intervenant sur les parcours appris – notamment des chantiers qui imposent des détours, ou des travaux sur une chaussée – ainsi que des traversées ou des places dépourvues d'indications tactiles ou sonores, constituent des facteurs de stress et augmentent les risques.

Au forum du bpa de cette année, le professeur Klaus Langwieder a expliqué la fonction essentielle que remplit la ceinture de sécurité pour la protection des passagers. Il a souligné que des efforts sont nécessaires pour augmenter le nombre de ceux qui en font bon usage.



Photo: m.äd.

La ceinture de sécurité, un potentiel sécuritaire à exploiter

Il y a plus de 30 ans que la ceinture de sécurité joue un rôle fondamental et sauve des vies humaines en cas d'accident, et pourtant bien des automobilistes ne connaissent pas assez sa fonction protectrice. Lors d'une collision, les passagers non attachés sont précipités en avant à pleine vitesse et violemment projetés contre le pare-brise, le volant ou les montants de la carrosserie. Même à une vitesse de 30 km/h, un impact dans l'habitacle peut causer des traumatismes mortels. A partir de 15 km/h, il n'est pas possible de contenir le choc.

En revanche, la ceinture de sécurité retient les passagers attachés en arrière de leur siège et ralentit le mouvement vers l'avant. Les mesures de protection techniques comme les zones de déformation ou les habitacles rigides n'ont de sens qu'avec le port de la ceinture de sécurité. Une ceinture à triple ancrage évite 50 pour cent des blessures graves et des traumatismes mortels, ainsi que l'attestent de nombreuses études et les statistiques tenues depuis plusieurs années.

Tout un système efficace

L'introduction de l'airbag a permis d'élever encore le niveau de protection. Cet instrument permet en effet d'éviter 40 autres pour cent de blessures graves, à la tête et au thorax, que la ceinture n'empêche pas. Il demeure que l'ensemble du système ceinture/airbag n'est efficace qu'à la condition

que la ceinture soit attachée. Sans ceinture, l'airbag ne représente une protection que dans 20 pour cent des accidents, alors que le dispositif des deux éléments combinés évite 75 pour cent des blessures graves et mortelles.

Les airbags actuels de la deuxième génération, que l'on peut dire intelligents, sont adaptés avec précision à la fonction de la ceinture et aux données spécifiques du véhicule. Grâce à un mécanisme de déclenchement différencié, l'airbag peut développer son effet de protection optimal quelle que soit la vitesse d'impact. De nombreux véhicules sont aussi équipés d'airbags latéraux qui complètent la sécurité de la ceinture.

Et pourtant, on constate que la proportion de ceux qui bouclent la ceinture est encore très inférieure à ce que l'on souhaite. En Suisse, ce sont 81 pour cent d'automobilistes qui s'attachent, et seulement 56 pour cent sur la banquette arrière, cette différence s'expliquant par une estimation erronée de la sécurité offerte à cet endroit du véhicule. Il convient de préciser qu'une collision frontale survenant à une vitesse de 50 km/h projette un passager assis à l'arrière avec une force d'à peu près trois tonnes, lui causant de graves blessures et mettant par là en danger les autres occupants.

Il faut ne faut pas relâcher les efforts

Avec les développements techniques qu'elle a connus – système de rétraction (prétensionneurs), limiteur de charge, airbag et dispositif

de protection «Pre-Crash» anticipant la collision (Pre-Safe) – la ceinture de sécurité est devenue un dispositif de protection général et qui a fait ses preuves. La seule mesure susceptible d'améliorer encore le taux de protection est le petit message oral qui rappelle au conducteur et à son voisin qu'ils n'ont pas encore bouclé leur ceinture (et les passagers assis à l'arrière devraient aussi être inclus dans ce rappel). La décision de boucler la ceinture est donc incontournable et essentielle. Aussi convient-il de prendre toutes les mesures propres à augmenter le taux des passagers qui agissent en conséquence. Une information continue et des campagnes de sécurité doivent sans cesse rappeler l'importance du port de la ceinture. L'instruction à ce sujet doit commencer sur les bancs d'école et se poursuivre dans les cours d'auto-école. Pour maints conducteurs, des contrôles plus fréquents et des amendes seront les seuls moyens de les amener à utiliser leur ceinture comme il se doit.

Les progrès techniques incessants ont transformé les véhicules en systèmes de sécurité hautement développés. Cependant, toutes ces nouvelles mesures ne peuvent réellement diminuer le risque de blessures des occupants que si l'effet protecteur de la ceinture s'exerce aussi. Des pas importants ont déjà été faits dans la bonne direction, mais il s'agira de consentir des efforts supplémentaires si l'on veut maintenir le cap à l'avenir.

Klaus Langwieder

Peines plus sévères contre les chauffards

Photo: Lechevalier/Friederich



Les accidents causés par les chauffards ne cessent de faire des victimes.

On se souvient des faits: un vendredi soir de l'été 1999, deux jeunes automobilistes se sont livrés à une course-poursuite. Se suivant de près, tentant de se dépasser, ils se dirigeaient vers Gelfingen à une vitesse entre 120 et 140 km/h. A l'entrée de la localité, l'un des deux a tenté une manœuvre de dépassement et a emprunté la voie de gauche. Revenant sur la droite, il a perdu la maîtrise de son véhicule qui s'est mis à dérapier, percutant deux enfants sur un trottoir et les traînant sur plus de 30 mètres. Les deux victimes ont subi des traumatismes mortels. Le second automobiliste n'a ralenti que lorsqu'il s'est rendu compte que la voiture de son camarade dérapait. Il a passé devant le lieu de l'accident sans s'arrêter ni s'inquiéter des événements. Le tribunal cantonal a reconnu les deux conducteurs coupables d'homicide intentionnel par dol éventuel et les a condamnés à six ans et demi de réclusion et à cinq ans d'expulsion du territoire suisse. Les deux condamnés ont formé recours contre ce jugement jusqu'au Tribunal fédéral.

Jugement et attendus

Le Tribunal fédéral a rejeté le recours au motif que le principal responsable de l'accident a agi selon le dol éventuel. Il a considéré qu'une personne qui, dans une phase de

course-poursuite, commence une manœuvre de dépassement peu avant l'entrée d'une localité à une vitesse se situant entre 120 et 140 km/h doit nécessairement se rendre compte qu'elle va causer des dommages; un tel comportement, de l'avis du Tribunal fédéral, ne peut plus être qualifié de négligence. Le conducteur aurait eu comme but prioritaire de prouver à son concurrent sa supériorité au volant et de l'emporter à tout prix pour ne pas perdre la face, accordant plus d'importance à la réalisation de ce but qu'aux conséquences funestes qui allaient s'ensuivre. Le Tribunal fédéral considère que ce faisant le recourant a même subordonné sa propre sécurité et celle de son concurrent à la réalisation du but fixé, que rien n'a pu le faire renoncer à sa manœuvre de dépassement, ce qui indique qu'il n'a fait aucun cas des dommages qu'il devait tenir pour probables.

En outre, confirmant sur ce point aussi le verdict du tribunal cantonal, le Tribunal fédéral a également reconnu le second conducteur coupable d'homicide intentionnel par dol éventuel, considérant qu'il porte une part de responsabilité dans l'accident pour s'être livré à la course-poursuite, et surtout pour avoir continué à rouler à une vitesse excessive jusque dans la localité quand son camarade a entamé le dépassement. Il est manifeste qu'il a lui aussi, continue le Tribunal fédéral dans ses considé-

Le Tribunal fédéral a rendu un arrêt appelé à faire jurisprudence dans l'affaire des chauffards de Gelfingen: les deux conducteurs qui s'étaient livré à une course poursuite très dangereuse à l'intérieur de la localité et avaient causé la mort de deux personnes ont été condamnés pour homicide par dol éventuel.

rants, accordé la plus grande importance à sa volonté de remporter la course-poursuite et qu'il n'a pas tenu compte du risque d'un accident auquel il pouvait pourtant s'attendre. *

Jurisprudence plus sévère

Le jugement du tribunal cantonal était une première, dans la mesure où un chauffard était condamné pour homicide intentionnel par dol éventuel – et non simplement par négligence. En confirmant ce jugement, le Tribunal fédéral inaugure une jurisprudence nettement plus sévère à l'encontre des chauffards. Il y a lieu d'espérer que cet arrêt aura un large effet préventif. Par ailleurs, la révision de la loi sur la circulation routière (LCR), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005, marque la même intention à l'égard des chauffards récidivistes avec les dispositions en cascade relatives aux retraits de permis. Ces deux éléments contribueront, à accroître notablement la sécurité du trafic.

Regula Stöcklin

* Arrêt 6P.138/2003 du 26.4.2004 (ATF 130 IV58)

La prévention des accidents non professionnels (ANP) fera peau neuve en 2005. Le bpa élargit son offre de formation dans toutes les régions linguistiques et améliore l'aide qu'il apporte aux spécialistes de la sécurité.



2005:

davantage d'information et de cours

Le nombre des accidents survenant hors du temps de travail ne cesse d'augmenter, entraînant pour les entreprises des coûts chaque année plus élevés, pour ne pas parler de l'augmentation importante des montants des primes ANP. Pour cette raison, la prévention des accidents non professionnels revêt une importance toujours croissante pour beaucoup de chargés de la sécurité. Tenant compte de cette situation, le bpa a élargi son offre de cours pour 2005. Premièrement, le bpa veut assurer un soutien plus régulier aux personnes chargées de la sécurité: c'est désormais à la cadence d'à peu près une fois par mois qu'il les contactera pour leur adresser les dernières informations relatives à la prévention des ANP, leur signaler des cours programmés ou d'autres offres concrètes (comme par exemple, l'action «gilets réfléchissants» de juin 2004).

Les cours en Suisse alémanique ...

Deuxièmement, le bpa a mis en place de nouveaux cours, comme la journée proposée aux spécialistes santé et sécurité de Suisse alémanique et consacrée aux systèmes incitatifs dans la prévention des accidents non professionnels. De tels systèmes permettent de motiver les collaborateurs d'une entreprise à adopter des comporte-

ments adéquats du point de vue de la sécurité. Bien appliqués, ils peuvent diminuer les absences dues à des accidents survenus pendant les loisirs. Il n'en demeure pas moins que de tels instruments ne sont pas aisés à mettre en place. Le cours présente divers modèles et en discute les avantages et les inconvénients respectifs. Les participants ayant suivi le cours sont en mesure d'apprécier si un système d'incitation est adapté à leur entreprise et dans ce cas, sous quelle forme il pourrait être introduit.

... en Suisse romande ...

Le cours portant sur les accidents de la circulation (points noirs, causes, mesures à prendre) est proposé pour la première fois aux spécialistes santé et sécurité alémaniques et romands. Le bpa désire que ces personnes responsables dans les entreprises acquièrent des connaissances sur un thème spécialisé de la prévention des accidents alors que, jusqu'ici, elles ont surtout travaillé à la préparation et à l'organisation de campagnes. Les participants au cours adoptent différentes perspectives pour considérer les points noirs (par exemple: accidents impliquant des cyclistes, accidents dus à l'alcool et accidents dus à une vitesse excessive). Pour chaque point noir, on explique et on discute la forme que pourrait prendre une

campagne réalisée au sein de l'entreprise. Cette formation doit permettre aux participants de concrétiser eux-mêmes des campagnes ou de mettre des moyens d'action à la disposition des collaborateurs.

... et au Tessin

Quant au Tessin, il accueillera pour la première fois un séminaire, consacré à l'échange d'expériences, destiné à des personnes qui ont déjà suivi des cours dans le domaine de la prévention ANP ou sont au bénéfice d'une expérience en la matière. Les thèmes de discussion seront proposés par les participants, et des plages horaires ont été réservées à un échange approfondi. Il est ressorti des séminaires comparables qui ont eu lieu en allemand et en français que les personnes chargées de la sécurité apprécient beaucoup ces échanges d'expériences et en tirent un grand profit, jugeant stimulant de pouvoir recevoir de leurs collègues des idées nouvelles pour la mise en œuvre de mesures de prévention contre les accidents non professionnels.

Le site du bpa www.bpa.ch (rubrique entreprises) contient des informations plus précises concernant les cours destinés aux sécurité et les formations offertes aux cadres et aux employés des entreprises.

Markus Hubacher

Bâtiments historiques (3): l'Hôtel Victoria Jungfrau

C'est l'un des joyaux parmi les cinq étoiles du pays: le Grand Hôtel Victoria Jungfrau à Interlaken, vénérable édifice construit en 1865 dans le style de la Belle Époque. Il a connu une rénovation complète dans les années 50 sans perdre de son cachet. En 1992, il a été doté d'une nouvelle réception et d'une aire de bien-être des plus modernes.

On accorde une grande importance à la sécurité à l'Hôtel Victoria Jungfrau. Chargé de sécurité, Martin Herrmann est responsable du concept de sécurité de l'établissement. Tous les deux ans, avec la collaboration d'un conseiller externe, il effectue un examen approfondi du bâtiment où les moindres points faibles potentiels sont passés au peigne fin. S'il s'avère que des investissements s'imposent, Martin Herrmann adresse une proposition à la Direction, au sein de laquelle il siège. Il est donc bien placé pour faire en sorte que ses projets se concrétisent. En 2000, il a invité le bpa à procéder à une visite de l'hôtel, qui a débouché sur le choix de mesures à prendre et à réaliser.

Le tour du propriétaire

Un parcours à travers l'hôtel nous permet de constater tous les efforts qui ont été déployés pour la sécurité des hôtes. Premier arrêt, la piscine, où les revêtements ont été changés il y a neuf ans déjà parce qu'ils présentaient des dangers de glissade. Depuis lors, on n'emploie plus que du matériel certifié.

Dans le patio, Martin Herrmann explique qu'il n'est pas facile de modifier des balustrades ne répondant pas aux exigences de sécurité quand elles font partie de la substance des bâtiments historiques et qu'un changement pourrait porter atteinte à l'unité architecturale. La balustrade dans le jardin d'hiver comporte des barreaux de bois verticaux qui sont par ailleurs du matériel d'époque. Pour respecter à la fois la sécurité et le style d'origine, on a décidé de maintenir l'ancienne balustrade et de la renforcer de deux cordes d'acier horizontales.

Nous parcourons ensuite la cage d'escalier de l'hôtel et nous notons que les fenêtres donnant vers l'extérieur ont été équipées de



Photo: Victoria Jungfrau

A l'Hôtel Victoria Jungfrau à Interlaken, on prend soin de la sécurité des hôtes et du personnel.

grillages antichute. Nous passons ensuite à la brasserie, transformée il y a trois ans, mais de telle manière que la cure de jouvence lui a fait retrouver dans une large mesure son apparence première. On en a profité pour monter une porte d'entrée en verre de sécurité feuilleté et pour munir celle-ci, à hauteur du regard, d'un marquage optique propre à éviter toute brutale surprise.

Dans le premier sous-sol, nous découvrons un véritable labyrinthe de couloirs. C'est le domaine de la logistique de l'hôtel: les cuisines et les ateliers y sont logés, ainsi que les salles réservées au stock des produits de nettoyage et au recyclage. C'est à ce niveau aussi que sont les rampes d'accès des voitures de livraison. Le personnel doit pouvoir se déplacer rapidement et en toute sécurité; c'est pourquoi les mar-

ches d'escalier ont été munies de bandes antidérapantes. La cuisine a elle aussi été pourvue d'un revêtement antiglisse.

Pour terminer, nous jetons un coup d'œil sur la centrale de sécurité, située derrière la loge. C'est le point névralgique où, en cas d'alarme dans l'hôtel, se rassemble l'équipe de secours, composée de personnes formées à cette tâche spécifique et astreintes à des exercices d'évacuation réguliers. Pour se prémunir contre l'un des risques les plus dévastateurs, on a réparti dans tous les bâtiments quelque 1400 détecteurs d'incendie. Jusqu'ici le scénario d'urgence n'a jamais dû être mis en œuvre «pour de bon», mais l'Hôtel Victoria Jungfrau a tout prévu. «Nous sommes préparés à ces cas extrêmes» assure Martin Herrmann.

Lea Svorad

Norvège

Que faut-il à une campagne de sécurité routière pour qu'elle ait du succès? Faire appel aux sentiments tout en s'abstenant de moraliser et se gardant d'ennuyer! Un exemple idéal est la campagne nationale engagée en Norvège en faveur de la ceinture de sécurité. La photo publiée ici montre l'un des trois motifs retenus pour l'affiche.

Nous devons cette illustration à Monsieur Jürgen Rathgeb de Schafisheim qui a pris la photo lors d'un séjour de vacances. Il l'a transmise au bpa en disant la bonne impression que lui ont faite les affiches norvégiennes propres, selon lui, à convertir au port de la ceinture même un rétif invétéré.



service

Visibilité = sécurité

Les piétons et les cyclistes courent un risque d'accident trois fois plus grand de nuit que de jour. Ce risque augmente encore en cas de pluie, de neige ou d'éblouissement sur route mouillée.

Le dépliant du bpa **lb 9007** intitulé **Visibilité = sécurité** explique pourquoi les vêtements sombres sont peu visibles, quelles sont les personnes les plus menacées et par quels moyens on peut augmenter la visibilité.

Cette publication peut être commandée à l'adresse du bpa, <http://shop.bfu.ch> ou par la réponse fax.



Le sport en toute sécurité

La prévention des accidents dans le sport est un domaine très vaste. Le bpa concentre ses efforts sur quelques tâches essentielles et élabore des offres spécifiques. En font partie les projets de recherche, l'information au public, les cours de formation et de perfectionnement. Un autre point fort est l'activité conseil, notamment pour ce qui est de la planification et de l'entretien des installations sportives, des piscines et des installations de loisirs. Le prospectus intitulé **Le sport en toute sécurité** donne un aperçu des activités du bpa dans ce domaine. Il est possible de le commander à l'adresse <http://shop.bfu.ch> ou par la réponse fax.

